

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
; ; six mois - 14 ; ;
; ; un an 25 ; ;

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuveur, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAYAS LAFFITE BULLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 2 MAI 1868.

BULLETIN

L'interpellation sur la situation économique a été autorisée au Corps législatif par l'unanimité des bureaux. Il n'y a eu, dit-on, que dix ou douze voix disséminées qui se sont prononcées contre.

L'ouverture de la discussion, fixée d'abord aux premiers jours de la semaine prochaine, a été remise au lundi 11 mai, pour permettre à M. le Ministre d'Etat de prendre part aux débats qui vont avoir lieu au Sénat sur la loi de la presse. Beaucoup d'orateurs sont inscrits en faveur de l'interpellation et parmi eux M. Thiers, le député de notre circonscription, M. J. Brame, le député de Rouen, M. Pouyer-Quertier, etc., etc. M. Rouher, ministre d'Etat, M. le Ministre du commerce et M. le Conseiller d'Etat Ozenne, directeur-général des Douanes, répondront au nom du gouvernement.

On a dit que la demande d'interpellation était signée par tous les députés du Nord. Cette assertion est inexacte. Un de nos représentants n'a pas cru devoir, en effet, se joindre à ses collègues : c'est M. le marquis d'Havrincourt, chambellan de l'Empereur, et député de la circonscription de Valenciennes.

Comme pour préluder à la grande lutte qui va s'engager, la Chambre discute en ce moment le projet de loi sur les douanes. M. Haentjens, puis M. Ancel, rapporteur, ont pris la parole dans la séance d'hier.

De son côté, le Sénat a entendu hier divers rapports de pétitions, parmi lesquels plusieurs ont, au point de vue des intérêts locaux, une importance considérable.

Des pétitionnaires du Rhône et du Haut-Rhin, qui font peut-être bon marché de la liberté industrielle, demandent la réduction du nombre des cabarets. Cette question, que nous nous proposons de traiter en détail, est surtout intéressante pour Roubaix où le chiffre des cabarets flotte maintenant entre 4 et 500.

Des pétitionnaires de l'Isère, de Vaucluse, de Maine-et-Loire et de l'Ardèche sollicitent, au nom des hospices, la libre disposition des revenus de ces établissements. Il faut considérer qu'en ce point, de même que pour les cabarets, l'intervention administrative n'a pour objet que d'empêcher les abus. Du reste, nous nous promettons de revenir sur les pétitions dont il s'agit.

Dans sa séance de jeudi, la Chambre des communes d'Angleterre a adopté, par 330 voix contre 265, la première des résolutions de M. Gladstone sur l'Eglise protestante irlandaise.

M. Disraeli a déclaré immédiatement que cette décision affectait tellement la position du ministère qu'il se voyait dans la nécessité de demander à la Chambre de s'ajourner à lundi, afin de donner au gouvernement le temps d'aviser. Ce délai a été accordé.

En effet, le vote anti-ministériel ou plutôt anti-anglican acquiert une importance spéciale si l'on considère les efforts employés soit pour son insuccès, soit pour sa réussite. Jamais les deux partis n'étaient allés aussi loin : l'opposition, en montrant la responsabilité qui incombe au gouvernement s'il persiste dans ses résistances ; le gouvernement, en protestant contre un acte, à ses yeux, violent

intempestif et auquel peut être substitué un arrangement amiable. M. Disraeli est allé jusqu'à dire que les projets de M. Gladstone étaient « révolutionnaires ». Mot nouveau, idée ancienne déjà chez nos voisins qui ne s'en doutent guère pour le plus grand nombre.

Les trois résolutions irlandaises, dans le cas probable de leur acceptation par les deux Chambres, seront formulées en un projet de loi soumis à la sanction de la reine. Lord Russell l'a annoncé à la Chambre des lords.

A Berlin, les partis se dessinent dans le parlement douanier. Les députés de l'Allemagne du Sud se sont constitués en fraction particulière. Les progressistes appartenant à la même région feront groupe à part. On s'attend à quelque incident. Quoique la politique soit bannie de cette assemblée, quelques membres avancés auraient l'intention de faire une manifestation en faveur de l'unité. Le gouvernement prussien désavouerait, plus ou moins candidement, cette tentative.

Une nouvelle, peut-être bien grosse d'orages, était apportée hier par le télégraphe : elle a été publiée en premier lieu par un journal de Vienne, le *Débat*. Sur l'initiative prise par le gouvernement français, de nouveaux pourparlers seraient engagés entre les puissances occidentales et l'Autriche en vue de mettre un terme, par une action maritime commune dans les eaux helléniques, aux communications entre les ports de la Grèce et l'île de Candie, et d'empêcher ainsi la continuation des secours accordés à l'insurrection...

Les nouvelles du Mexique sont mauvaises. Des rencontres ont lieu à chaque instant entre les partis qui se déchirent. On craignait à Mexico que les Américains n'envahissent la Sonora, la basse Californie, la Sinalva, etc. Partout l'anarchie et ses tristes conséquences, la misère et l'insécurité.

J. REBOUX.

Voici la fin de l'article du *Journal de Paris* sur notre situation économique dont nous avons publié la première partie avant-hier :

Maintenant, pour en revenir à la question principale, celle de savoir si notre industrie cotonnière a réellement augmenté, il y a pour la résoudre un moyen beaucoup plus certain que celui de supputer le nombre des broches, en donnant des chiffres contestables. Ce moyen bien simple, c'est de comparer la quantité de coton que nos manufactures mettaient en œuvre avant le traité de commerce, et la quantité qu'elles emploient aujourd'hui. Il est bien évident, en effet, que l'activité de nos manufactures n'a pas de mesure plus exacte que la quantité de matière première qu'elles traitent et qu'elles convertissent en produits consommables.

A combien s'élevait en 1859 la quantité de coton importée pour notre consommation ? A 81 millions de kilogrammes. A combien s'élève-t-elle actuellement ? Ici nous avons une observation importante à faire. Si l'on consulte les documents statistiques publiés par l'administration des douanes, on trouve qu'en 1867 il y avait eu 95 millions de kilogrammes livrés à la consommation. Mais c'est là une expression complètement inexacte, qui trompe beaucoup de monde, et qui a notamment induit en erreur le rapporteur du jury chargé de l'industrie cotonnière à l'Exposition universelle. Ce chiffre de 95 millions représente la quantité qui a été introduite en France ; mais comme il en a été réexporté 21 millions de kilogrammes, la quantité restée pour l'alimentation de nos fabriques n'a été en réalité que de 74 millions de kilogrammes, ce qui ferait

ressortir une diminution de 7 millions de kilogrammes, relativement à 1859. Il est vrai qu'en 1865, la quantité importée, déduction faite de la réexportation, avait été de 100 millions de kilog., mais comme il ne peut exister une semblable différence d'une année à l'autre dans la consommation de nos manufactures, il est naturel de supposer que l'on avait fait en 1866 des approvisionnements considérables, dont une partie a servi à la consommation de 1867. Prenons donc, afin de rester dans la vérité pratique, la moyenne des introductions de 1866 et de 1867 comme représentant la consommation actuelle de notre industrie par année ; cette consommation représentera 87 millions de kilog., et, rapprochée de celle de 1859, elle donnera une augmentation de 6 millions de kilog., soit de 7 0/0 pour huit années, ou de moins de 1 0/0, en moyenne, par année !

Nous demandons si c'est là, ce qu'on peut appeler un progrès ; un simple rapprochement permettra de se faire une idée sur ce point. Quelle avait été l'augmentation de la quantité de coton, mise en œuvre par nos fabriques, dans les huit années antérieures au traité de commerce ? En 1851, nos fabriques n'employaient que 58 millions de kilogrammes ; en 1859, elles en ont, nous venons de le dire, employé 81 millions ; l'accroissement avait donc été de 40 0/0. Ainsi, dans les huit années antérieures au nouveau régime économique, notre industrie cotonnière s'est accrue de 40 0/0, tandis que, dans les huit années postérieures, elle n'a gagné que 7 0/0 ! Voilà des chiffres qui défont la contradiction.

Mais peut-on même dire que ce maigre accroissement de 6 millions de kilog., ou de 7 0/0, soit un accroissement véritable ? Non ; car, tandis qu'on n'employait en 1859 que du coton américain, on emploie aujourd'hui, concurrence avec lui, une quantité assez notable de coton indien, qui subit plus du double de déchet à la fabrication ; d'où il suit que les 87 millions de kilogrammes de coton manufacturés actuellement ne donnent guère plus de produits que les 81 millions traités dans nos manufactures en 1859.

Ce n'est pas tout encore. Non-seulement ils ne donnent pas plus de produits, mais ils ne représentent pas plus de travail dans nos fabriques, parce qu'on ne leur fait pas subir autant d'élaborations, parce qu'on n'en tire pas autant de fils et de tissus fixes. On lit dans le rapport de la chambre de commerce de Lille, que les filateurs de ce district industriel ont été forcés d'abandonner, soit partiellement, soit en totalité, la fabrication des numéros fins pour celle des gros numéros. Le même fait s'est produit en Alsace, et nous voyons, en effet, dans la lettre d'un des grands industriels de cette contrée, M. Sperry, que la plupart des filatures en fin, qui ont été si longtemps une source de prospérité pour le pays, se voient dans l'obligation de se transformer et de se rejeter sur la fabrication ordinaire. Donc, si l'on tient compte tout à la fois du plus grand déchet des cotons indiens et de la diminution générale de la fabrication en fin, on arrive à conclure que la mise en œuvre des 87 millions de kilogrammes de coton employés actuellement ne représente ni plus de produits, ni plus de travail, que les 81 millions d'autrefois.

Tandis que notre fabrication reste stationnaire, en revanche, les importations de produits étrangers tendent à s'accroître de plus en plus. Si elles n'avaient été que de 15 ou 16 millions de francs en 1863 et en 1864, c'est-à-dire alors que les difficultés de l'approvisionnement avaient réduit partout la fabrication, elles se sont rapidement accrues dans les années suivantes, et elles ont atteint 37 millions de francs en 1866. Qu'on y joigne les fils et les tissus importés temporairement à charge de réexportation, et l'on arrivera ainsi à une somme de quarante et tant de millions, qui a certainement une assez grande éloquence, quand on la met en regard de la situation de nos manufactures.

C'est qu'en effet cette situation est des plus tristes. Nous parlons tout à l'heure des sacrifices et des efforts que nos principaux fabricants avaient faits pour pouvoir produire à meilleur marché, soit en renouvelant leur matériel, soit en donnant plus d'extension à leur production. Eh

bien, comment en ont-ils été récompensés ? Par des pertes à peu près générales et que n'expliquent que trop les cours des fils et des tissus.

Un calcul a été fait, d'où il résulte qu'un industriel qui, possédant une filature de 10,000 broches et un tissage de 250 métiers créés dans les meilleures conditions, aurait acheté ses cotons et vendu ses produits aux cours moyens de chaque année, se trouverait avoir perdu, au bout de huit ans, une somme de 500,000 fr. Ce n'est là, dira-t-on, qu'un calcul théorique. Peu importe, si les bases en sont inattaquables, comme nous avons tout lieu de le croire. Mais si l'on veut des faits, ils ne manquent malheureusement pas.

Il s'est trouvé de grands manufacturiers de l'Alsace qui ont eu le louable courage de donner leur état de situation. M. Herzog, un des fabricants les plus capables et les plus estimés de l'Est, déclare que l'année 1866, année que M. Jean Dollfus affirme avoir été des plus prospères pour l'industrie du coton, a été tellement désastreuse pour lui qu'il n'a pu faire son inventaire au terme habituel, les pertes ayant absorbé plus du quart du capital social, ce qui, d'après l'acte de société, eût pu l'entraîner à liquider sa maison. Un autre industriel, M. Wehrin qui, confiant dans les assertions de M. Jean Dollfus, avait fondé en 1860 un établissement de 60,000 broches et de 550 métiers à tisser, au prix de trois millions et demi, écrit qu'il a perdu en six ans une somme de plus d'un million. Enfin, pour citer des faits plus généraux, il résulte de la lettre de M. Sperry, déjà mentionnée plus haut, que, suivant une statistique exacte et facile à vérifier, il y a en Alsace 300,000 broches et 7,000 métiers à tisser qui, après avoir ruiné leurs propriétaires, n'ont pu être maintenus en activité que parce qu'ils ont passé en secondes et troisièmes mains à des prix désastreux, ou bien parce qu'ils sont exploités par les créanciers. Il y a, d'ailleurs, en Alsace, au moins encore autant de broches et de métiers que les propriétaires n'ont pu continuer à faire marcher qu'en hypothéquant leurs établissements. Voilà ce que l'on a osé appeler une industrie prospère !

Telle est, résumée en faits et en chiffres, la situation de notre industrie du coton depuis l'application du nouveau régime économique. PAUL CLERE.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, 1^{er} mai.

M. le directeur du *Journal de Roubaix*.

Le mois de mai, qui est le début de l'été — politiquement parlant, — s'ouvre dans de meilleures conditions que le mois d'avril, et si nous voulions emprunter aussi le langage des doctrinaires, nous dirions que l'objectif de notre politique est changé, et que ce n'est plus la Prusse, mais la Russie, ou en d'autres termes que la question du Rhin se trouve primée par la question d'Orient.

Le *Moniteur* annonce ce matin que le baron de Budberg a été reçu hier par l'Empereur en audience simple congé ; mais il se borne à cette simple mention. Sans doute, les paroles prononcées par l'Empereur avaient simplement un caractère de bienveillante courtoisie. Il est probable que, si à cette occasion, l'Empereur avait adressé au ministre des paroles ayant trait aux rapports actuels des deux gouvernements, le journal officiel n'eût pas manqué de le reproduire. Attendons avant de rien augurer de ce silence, la réception du nouvel ambassadeur M. de Stackelberg.

En revanche, on assure que les relations entre la Prusse et la France se sont tant soit peu améliorées depuis quelques jours. On a beaucoup remarqué la version donnée par le *Moniteur* de certain passage du discours du roi Guillaume. Cette variante adoucit des expressions, qui, telles que la traduction télégraphique les avait transmises, auraient pu éveiller les susceptibilités du gouvernement français. Il y aurait, paraît-il, dans ce simple fait, un bon procédé de la part de la France.

C'est hier seulement que la date du voyage de l'Empereur à Orléans a été fixée au 10 mai. Vous pensez bien que ce dé-

placement éveille toutes les imaginations et que l'on se demande si le chef de l'Etat prononcera un discours. Les uns disent oui, les autres disent non. La vérité est que personne ne sait rien, et qu'il ne faut pas s'en rapporter à tout ce qui se dit sur les délibérations du Conseil des ministres.

La discussion de la loi sur la presse s'ouvrant lundi prochain, au Sénat, le débat sur les interpellations industrielles est fixé au lundi suivant.

Comme nouvelle étrangère, il faut signaler l'échec du cabinet Disraeli battu par M. Gladstone. M. Disraeli a demandé un délai pour aviser : il n'est pas probable qu'il se décide à une dissolution du Parlement, à moins qu'il ne compte sur l'effet produit par l'expédition d'Abyssinie pour composer la chambre des communes d'une manière plus favorable à la politique gouvernementale. Nous ne voyons pas encore jusqu'à quel point une modification du cabinet pourrait avoir de bonnes conséquences pour la France ; car nous n'attendons rien de bon de lord Russell qui probablement remplacerait lord Stanley au Foreign-Office.

Le fusil Chassepot ne fait pas toujours merveille. Il y a quelques jours, à Vincennes, pendant des exercices de tir, un ouvrier fut atteint d'une balle et tué. Le malheureux était marié depuis onze mois. Une enquête a été ordonnée. Sur le terrain des manœuvres de Grand-Champ, dans un exercice à blanc, un cheval reçut dans la cuisse un fragment de capsule qui pénétra de plusieurs centimètres. Il est probable qu'au théâtre il sera interdit de se servir des Chassepots, parce que la cartouche, même chargée à poudre seulement, contient à sa base une capsule dont les fragments peuvent devenir des projectiles offensifs, surtout de près.

Le maréchal Regnault de Saint-Jean-Angély adresse au *Figaro* une lettre dans laquelle il explique l'accident de Vincennes et fait un éloge peu nécessaire de l'armée ; une souscription ouverte dans la Garde, pour la veuve, a produit 3,230 francs.

Vous pourrez lire dans tous nos journaux, une lettre adressée par M. Victor Hugo à Mme Gatulle-Mendès, fille de Théophile Gautier. Nous voulons croire que si Victor Hugo habitait la France, respirait un peu l'air du pays, il n'écrirait pas de pareilles niaiseries. On dirait vraiment qu'il veut faire concurrence à M. Gagne, archi-poète, archi-monarque, archi-toqué.

M. Taine dément avec empressement la nouvelle de son mariage avec la fille d'un peintre... en bâtiments. La nouvelle était une charge d'atelier.

Malgré l'arrêt de la Cour de cassation qui a tout récemment décidé que toute publicité relative aux séances des commissions était aussi interdite que la publicité relative aux séances secrètes des Chambres, vous pouvez voir que tous nos journaux rendent compte de ce qui se passe dans les commissions. Cette contradiction presque permanente chez nous entre la loi et l'usage a quelque chose de choquant, et il est tout naturel que nous ne puissions pas avoir le même respect que nos voisins les Anglais pour la loi, qui devrait être la consigne du citoyen, à quelque rang qu'il soit placé.

M. Baudrillard, a encore publié hier, un article de trois colonnes dans le *Constitutionnel* ; c'est une véritable leçon de professeur, où se trouve exposé le caractère du gouvernement impérial. M. Baudrillard commence un cours de doctrine impérialiste ; mais il se sépare complètement des théories de M. de Persigny : il vise sans doute à représenter les néo-doctrinaires de l'Empire.

Je vous signalerai un autre article de doctrine : il a paru dans le *Journal des Débats* et est signé de M. Saint-Marc Girardin. La feuille orléaniste expose ses idées en matière de suffrage. Elle déclare que le suffrage universel ne peut plus être ni étendu, ni restreint et que « tout gouvernement qui restreindra le suffrage universel ne fera que donner une cause et un but aux révolutions qui seraient entreprises contre lui. »